



**Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du  
Comité commun**

1. Le Comité commun s'est réuni pour la première fois à Londres, au Royaume-Uni, le 5 septembre 2024. La réunion était présidée par le Président du Comité, S.E. Aly Touré de Côte d'Ivoire, ainsi que le Vice-président, M. Zoltan Agai de l'UE-Commission européenne.
  
2. Des représentants des Membres suivants étaient présents :
  - a. Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Salvador, Honduras, Inde, Indonésie, Nicaragua, Népal et Mexique
  - b. Membres importateurs : Norvège, Fédération de Russie, Suisse

**Point 1 :                   Ordre du jour provisoire**

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document [JC-01/24](#).

**Point 2 :                   Statistiques**

**Point 2.1 :                Respect du Règlement sur les statistiques**

4. Le Coordonnateur des statistiques a présenté le document [JC-02/24](#) et a noté que, au sein de l'Organisation, 17 Membres exportateurs et six Membres importateurs se conformaient pleinement aux Règlements sur les statistiques. Il a également noté que la plupart des Membres pourraient améliorer leurs rapports sur les prix et les stocks.

5. Le délégué du Brésil a souligné l'importance de statistiques précises et complètes pour la chaîne de valeur du café, ainsi que la nature précieuse de l'accès auxdites données. Il a fait valoir qu'un tel accès était indispensable pour prendre des mesures optimales et ainsi augmenter les revenus des agriculteurs, ce qui était essentiel pour les pays exportateurs.

6. Le Coordonnateur des statistiques a expliqué que le secrétariat poursuivait ses efforts visant à moderniser sa procédure et sa méthodologie de collecte de données et faciliter ainsi le respect des Membres des exigences relatives aux rapports, en particulier entre les pays exportateurs. Le délégué du Brésil a appelé à une plus grande allocation financière aux statistiques liées aux activités, ainsi qu'à des objectifs réalisables pour ladite allocation financière.

7. Le délégué du Brésil a expliqué que l'un des moyens les plus importants de rendre les agriculteurs autonomes, de donner du pouvoir aux coopératives et de donner de l'importance aux associations de producteurs et d'exportateurs était de disposer de mécanismes d'accès à l'information. Ceci permettrait aux gens de prendre des décisions sur la façon d'opérer sur le marché, accordant ainsi aux producteurs, aux agriculteurs et aux coopératives un retour sur leurs cultures. Le délégué du Brésil a indiqué que cela restait essentiel pour les chaînes de valeur du café dans les pays exportateurs. Il a ensuite déclaré que le Gouvernement du Brésil comprenait que l'un des résultats les plus réalisables restait l'accès complet à l'information pour les Membres. Il a souligné que la modernisation des procédures actuelles et l'amélioration de l'accès à l'information par la formation sur le terrain de différentes parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement étaient un moyen réalisable et authentique d'augmenter les revenus des agriculteurs, des coopératives et des producteurs.

8. Le Comité commun a examiné le Rapport sur la conformité et a examiné les recommandations suivantes au Conseil :

- a. Organiser des ateliers régionaux sur les statistiques dans le but d'améliorer le respect du Règlement sur les statistiques ; explorer les moyens par lesquels les partenaires technologiques pourraient aider à numériser et à moderniser la collecte et la diffusion des données pour les pays exportateurs.
- b. Améliorer le système des certificats d'origine pour s'assurer qu'ils sont correctement mis en œuvre et que les données sont collectées et diffusées.

**Point 2.2 : Amélioration de la qualité des données OIC**

9. Le délégué du Brésil a présenté la position de son gouvernement sur la base de données statistiques mondiales sur le café de l'OIC, soulignant qu'elle avait besoin d'un niveau d'investissement plus élevé. Ceci aiderait à garantir une base de données à jour et qu'elle continue

d'être un outil fiable et très efficace. Il a estimé que les producteurs devraient avoir accès à des outils modernes et efficaces permettant de consulter les informations sur le marché. En outre, le délégué a suggéré que l'Organisation établisse une série de séminaires nationaux et régionaux avec les pays qui avaient déjà la capacité à collecter et à distribuer des indicateurs de marché. Il a expliqué que, selon lui, les producteurs pourraient s'appuyer sur les informations fournies par la base de données en raison des événements météorologiques extrêmes, de la participation des investisseurs financiers au marché, ainsi que de l'augmentation de la consommation. Il a donc souligné qu'il était important de surmonter tous les défis technologiques auxquels les organisations productrices pourraient être confrontées lors de l'accès et du partage de l'information. L'objectif des ateliers serait de partager l'expérience et les connaissances techniques relatives à ces plateformes techniques, ledit partage de connaissances étant l'un des objectifs fondamentaux de l'OIC.

10. En outre, le délégué du Brésil a suggéré que l'OIC envisage d'établir des partenariats avec de grandes organisations technologiques dans le but de trouver de nouvelles solutions techniques pouvant être adaptées pour faciliter la collecte d'informations, générer de nouveaux itinéraires automatiques et alléger le fardeau et la perte de temps résultant du respect des règlements de l'OIC. À cette fin, le délégué a suggéré que l'OIC soit mieux équipée pour approvisionner les Membres, ce que de nombreuses sociétés multinationales faisaient déjà en interne. Enfin, alors que la responsabilité de l'agrégation des certificats d'origine incombait au pays d'origine, le délégué du Brésil a souligné que la Directrice exécutive devrait prendre toutes les mesures qui pourraient être jugées nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des mesures relatives aux certificats d'origine, comme prévu dans l'Accord international de 2007 sur le café et dans le document « Règles sur les statistiques – Certificats d'origine » ([ICC-102-9 Rev. 5](#)).

11. La Directrice exécutive a informé le Comité que le programme des activités pour l'année caféière 2024/25 était en fait aligné sur les suggestions formulées et que l'Organisation était déjà engagée dans des discussions avec un certain nombre de vendeurs et de fournisseurs de plateformes, y compris Google, dans le cadre des efforts de modernisation.

12. Le Comité a pris note de ce qui précède.

**Point 2.2.1 : Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe – moyennes des années civiles : 2021 à 2023, en vigueur à compter du 1 octobre 2024 (mise à jour biannuelle)**

13. Le Coordonnateur des statistiques a présenté le document JC-03/24, qui contenait les parts de marché et les pondérations de groupe actualisées de l'I-CIP.

14. Le délégué de la Commission européenne a demandé des éclaircissements sur
- a. le rôle du Comité
  - b. la définition de « l'Europe » dans le document et s'il se référait uniquement à l'Union européenne, excluant ainsi le Royaume-Uni et la Suisse.

15. Le délégué du Brésil a demandé une correction concernant la référence d'un document cité. Ladite demande a été acceptée par le Comité.

16. Après avoir convenu que les données des tableaux 1 et 2 étaient correctes, le Comité a recommandé le document JC-03/24 pour approbation par le Conseil, mais avec les modifications indiquées ainsi qu'une plus grande élucidation de la fréquence de mise à jour des données. Une révision du document, [JC-03/24 Rev. 1](#), a été publiée en conséquence et recommandée au Conseil pour approbation.

**Point 2.2.2 : Liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC**

17. Le Coordonnateur des statistiques a présenté le document JC-04/24 Rev. 1.

18. Le Brésil a demandé que le document JC-04/24 Rev. 1 soit révisé avec les corrections incluses sur une liste du Brésil. La liste mise à jour de l'Indonésie, envoyée le 5 septembre, a également été incluse dans la série de changements à apporter.

19. Le document révisé, [JC-04/24 Rev. 2](#), a été publié le 7 septembre 2024 et a été recommandé par le Comité pour approbation par le Conseil.

**Point 3 : Promotion et marketing du café**

**Point 3.1 : Fonds spécial de l'OIC**

**Point 3.1.1 : Programme régional en Afrique (Organisation interafricaine du café – OIAC)**

**Point 3.1.2 : Programme régional en Asie et dans le Pacifique (Inde, Indonésie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande, Viet Nam)**

**Point 3.1.3 : Situation des parties non réclamées du Fonds spécial (Philippines et Timor-Leste)**

20. L'Économiste en chef de l'OIC a présenté les points 3.1.1 à 3.1.3 en tant que partie du document [JC-05/24](#), qui résumait l'utilisation du Fonds spécial dans trois régions, Amérique latine, Afrique et Asie, pour stimuler la consommation locale de café et rendre les industries du café des pays exportateurs plus résistantes aux chocs externes.

21. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 3.2 : Journée internationale du café**

22. Le Chef des opérations a présenté le point 3.2 et a partagé le document [PR-357/24](#) relatif à la Journée internationale du café. En outre, il a mentionné qu'il y avait des actifs diffusés sur le site Web <https://www.internationalcoffeeday.org/> pour permettre aux parties concernées d'organiser des événements et de promouvoir l'impact positif et la consommation de café. Le Chef des opérations a invité tous les Membres et organisations à célébrer la Journée internationale du café et à utiliser les actifs fournis.

23. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 4 : Projets et financement sectoriel**

**Point 4.1 : Mécanismes mondiaux de Financement du Café**

24. Le Chef des opérations a présenté le point 4.1, mentionnant que le Rapport sur les Mécanismes mondiaux de Financement du Café, qui avait été produit par l'OIC en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avait suscité beaucoup d'intérêt. Il a ajouté que le Rapport était la base du Gouvernement italien, qui assurait la présidence du G7 pour 2024, pour souligner l'importance du café, déjà officiellement reconnue par les dirigeants du G7. Le rapport a également servi de base à l'élaboration d'une initiative du G7 sur le café et à la création d'un fonds mondial pour le café permettant aux Membres producteurs de café de l'OIC et à leurs agriculteurs un accès significatif au financement. Le Chef des opérations a indiqué que plus de détails seraient également partagés lors de la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

25. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 4.2 : Mécanisme africain du café**

26. L'Économiste en chef de l'OIC a présenté le point 4.2 et a discuté des partenariats entre l'OIC et l'OACI, CABI et AfreximBank, qui ont abouti à une proposition visant à créer un fonds spécial pour relever les défis des chaînes de valeur africaines du café.

27. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 4.3 : Faits marquants du projet GTPPC**

28. Ce point n'a pas été présenté par manque de temps et, par conséquent, aucun commentaire n'a été soulevé.

**Point 5 : Questions diverses**

29. Il n'y avait pas d'autres sujets à aborder.

**Point 6 : Date de la prochaine réunion**

30. La date de la prochaine réunion n'a pas été discutée.

31. Le Président a remercié tous les participants et a demandé au secrétariat de procéder à tous les changements approuvés et de publier les documents révisés avant la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.